

Nom commercial: Calendula Urtinktur P23

Numéro de la matière: 256901

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Calendula Urtinktur P23  
N° d'article 25690100

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Produits médicaux

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG  
Industriestrasse 35  
9100 Herisau  
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58  
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS sdb@haenseler.ch

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)  
Flam. Liq. 2 H225  
Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.  
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

##### **Pictogrammes de danger**



##### **Mention d'avertissement**

Danger

##### **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

##### **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Nom commercial: Calendula Urtinktur P23  
 Numéro de la matière: 256901 Version: 3 / CH Date de révision: 17.12.2018  
 remplace la version: 2 / CH Date d'impression 02.10.19

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### **3.2. Mélanges**

#### **Caractérisation chimique**

Extraits des plantes médicinales  
 Produits médicaux  
 Solution alcoolique

#### **Autres ingrédients**

##### **Éthanol**

No. CAS	64-17-5			
No. EINECS	200-578-6			
Concentration		>=	50	%
Le renvoi: [4]				
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 2		H225	

##### **Méthanol**

No. CAS	67-56-1			
No. EINECS	200-659-6			
Numéro d'enregistrement	01-2119433307-44-XXXX			
Concentration		<	1	%
Le renvoi: [4]				
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	Flam. Liq. 2		H225	
	Acute Tox. 3		H301	
	Acute Tox. 3		H311	
	Acute Tox. 3		H331	
	STOT SE 1		H370	

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 1	H370	>=	10
STOT SE 2	H371	>=	3 < 10

##### **Notent**

[4] Information volontaire

#### **Autres données**

Le produit est un article au sens de l'Article 3 n° 3 du règlement REACH et donc ne pas à être étiquetés conformément au règlement CLP. La compilation de la fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire selon Article 31 du règlement REACH pour les articles et se fait sur une base volontaire.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Nom commercial: Calendula Urtinktur P23

Numéro de la matière: 256901

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

**En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler aussitôt un médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau pulvérisée, Dioxyde de carbone, Mousse stable aux alcools, Produits extincteurs en poudre, Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); En cas d'incendie, formation de gaz toxiques et inflammables. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Porter un vêtement complet de protection. Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

**Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à assurer une aération suffisante. Mettre les personnes en sûreté. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection: voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Nom commercial: Calendula Urtinktur

P23

Numéro de la matière: 256901

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Conseils pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

##### Éthanol

Liste SUVA

Type MAK

Valeur 960 mg/m<sup>3</sup> 500 ppm(V)Valeur limite à courte terme 1920 mg/m<sup>3</sup> 1000 ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; OAW, FormalKT HU; INRS, NIOSH

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec le corp. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales.

#### Protection respiratoire - Note

nécessaire; Ne pas respirer les vapeurs, l'aérosol ou la poussière. Veiller à une ventilation adéquate.

#### Protection des mains

Matériau approprié Gants / résistant à les produits chimiques

#### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat liquide

Couleur jaune à brun-vert

Odeur aromatique

#### valeur pH

Remarque N'est disponible

#### point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur > 78 °C

Source Banque de données de substances GESTIS

#### Point d'éclair

Valeur 21 à 22 °C

Source Banque de données de substances GESTIS

Nom commercial: Calendula Urtinktur	P23	
Numéro de la matière: 256901	Version: 3 / CH	Date de révision: 17.12.2018
	remplace la version: 2 / CH	Date d'impression 02.10.19

**Pression de vapeur**

Valeur	<	5.8	kPa
Source	Banque de données de substances GESTIS		

**Densité**

Valeur	0.895	à	0.915
Remarque	Relative Density according specification		

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas des dangereuses réactions connues.

**10.2. Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.4. Conditions à éviter**

La chaleur

**10.5. Matières incompatibles**

Les métaux alcalins, De l'ammoniaque, peroxydés, Agents d'oxydation

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

produits de décomposition responsables du danger: Oxyde de carbone, Dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Éthanol**

Espèces	rat		
DL50		7060	mg/kg
Source	Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.		

**Éthanol**

Espèces	rat		
DL50		10470	mg/kg

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****Éthanol**

Espèces	lapin		
DL50		15800	mg/kg

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****Éthanol**

Espèces	rat		
CL 50		30000	mg/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition		4	h
Administration/Forme	Vapeurs		

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****Éthanol**

évaluation	Non irritant
------------	--------------

Nom commercial: Calendula Urtinktur

P23

Numéro de la matière: 256901

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

**lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarque

Contact avec le produit peut provoquer des irritations des yeux.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****Éthanol**

évaluation

irritant

**Mutagénicité (Composants)****Éthanol**

évaluation

Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.

**Expériences issues de la pratique**

Les vapeurs de solvant irritent les organes de la respiration. Provoque des perturbations du système nerveux central et peut conduire à des maux de tête, des troubles respiratoires ou des pertes de conscience. Le produit a un effet anesthésiant. risque d'affections hépatiques.

**Autres données**

la très longue expérience pratique a montré que manipulé correctement le produit n'a aucun effet nocif ou toxique.

Données toxicologiques spécifiques à ce produit ne sont pas connues.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Biodégradabilité (Composants)****Éthanol**

évaluation

Facilement biodégradable

**Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)****Éthanol**

Valeur

0.93

à

1.67

mg/g

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

**Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation**

Nom commercial: Calendula Urtinktur P23

Numéro de la matière: 256901

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

### Evaluation des propriétés de persistance et de bioaccumulation (Composants)

#### Éthanol

La substance ne pas satisfait aux exigences en matière de propriétés PBT/vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

### Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

#### Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1293	1293	1293
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	TEINTURES MÉDICINALES	TINCTURES, MEDICINAL	TINCTURES, MEDICINAL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

Nom commercial: Calendula Urtinktur

P23

Numéro de la matière: 256901

Version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 02.10.19

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.